

1 - Stratégie de développement du territoire et présentation des axes stratégiques sur la période 2008 - 2013

Les axes et les mesures

Structuré en axes qui sont les objectifs stratégiques poursuivis, la convention territoriale de Pays a pour ambition d'appréhender globalement et de manière transversale les enjeux de développement.

La charte de développement demeure le document de référence. Le territoire prévoit donc pour la période 2008/2013 de poursuivre la mise en œuvre des objectifs prévus dans la charte de Pays avec quelques infléchissements. Ainsi, par rapport au précédent Contrat, et en fonction des objectifs poursuivis par le territoire et de la politique engagée, les axes stratégiques de la convention territoriale ont été remaniés. De la même manière, en fonction des actions réalisées par le Pays durant le précédent Contrat, les mesures ont évolué.

Les 4 axes constituent le cadre de l'action et sont déclinés dans la présente convention en 15 mesures.

Chaque mesure fait l'objet de fiches mesures qui sont présentées dans la convention. Les contenus de ces fiches sont plus ou moins détaillés en fonction des priorités de mise en œuvre de la convention territoriale.

Les programmes opérationnels qui suivront la convention répondront à d'autres impératifs qui consistent à proposer un dispositif de programmation au service des projets, exigeant d'être lisible pour les maîtres d'ouvrage et les financeurs.

Articulation du projet de territoire avec les autres dynamiques territoriales

□ Un nouvel outil de planification : le SCoT du Sud Toulousain

Etat d'avancement

Tout au long de l'année 2007, le Syndicat Mixte a organisé des rencontres qui ont permis de définir les premières orientations des élus du SCoT dans un document de synthèse des travaux : le Pré-PADD. Ce Pré-PADD a été présenté à l'ensemble des élus de l'InterSCOT, le 18 décembre 2007 en atelier territorial. Celui-ci peut se définir comme la première pierre du PADD et présente les enjeux et orientations générales issus des débats, commissions, ateliers de travail et séminaires organisés sur le territoire du SCoT ainsi que dans le cadre de la démarche InterSCoT, initiée à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse.

Le Pré-PADD constitue donc un document destiné à évoluer : il sera à partager, valider, préciser et affiner courant 2008 dans chaque bassin de vie pour tendre vers l'élaboration du PADD définitif, qui, lui, sera une pièce fondamentale du SCoT.

Les prochaines étapes (2008-2010)

2008-2009 : une période charnière essentielle pour définir le projet politique et les orientations cadre du SCoT : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

2008 sera une année visant à affiner les principales orientations politiques et stratégiques. Il s'agira d'élaborer le P.A.D.D. définitif, en tenant compte du pré-PADD et des différentes études de diagnostic.

2009-2010 : l'élaboration détaillée des autres pièces du SCoT et l'approbation du projet :

Cette seconde phase permettra de décliner en détail le projet dans le Document d'Orientations Générales (DOG). Le Rapport de Présentation sera finalisé et intégrera notamment l'évaluation environnementale du projet.

L'approbation du projet de SCoT est envisagée pour 2010 et s'engagera alors la phase de consultation des personnes publiques associées (PPA) et d'enquête publique.



□ **Coopération transfrontalière : Interreg**

Pour la période 2008-2013, un projet Interreg (programme de coopération transfrontalière Espagne-France-Andorre) est présenté entre la Comarca Cinca Medio (Aragon) et le Pays. Les actions qui seront mises en œuvre ont été validées par le Comité Syndical en décembre 2007.

Le projet porté par la Comarca et le Pays s'inscrit sur le deuxième axe prioritaire du Programme Opérationnel : « *Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable, protéger et gérer les ressources environnementales* ».

Les territoires ont fait le choix d'axer leur développement sur une stratégie de développement durable en lien avec les problématiques environnementales propres à chaque territoire :

- La gestion durable de l'eau pour la Comarca
- L'amélioration de la qualité de l'habitat et la maîtrise de l'énergie pour le Pays

Les actions viseront une gestion concertée et prudente des ressources naturelles et la valorisation de matériaux favorisant les économies d'énergie. Le projet INTERREG va permettre des échanges d'expériences et de savoir faire mais aussi la réalisation d'outil commun.

Il permettra de créer des pôles d'information et de sensibilisation aux problématiques de gestion raisonnée des ressources naturelles. Le projet a pour but la création de centres de ressources, d'outil d'information et la mise en place d'actions liées à la promotion de la construction respectueuse de l'environnement, aux économies d'énergies et aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Articulation avec les autres territoires

Pour pallier au manque d'ouverture vers l'extérieur mis en avant par le bilan du Contrat 2000-2006, le Pays souhaite :

- Développer les relations avec les territoires limitrophes
- avec la Communauté d'Agglomération du Muretain en ce qui concerne les problématiques du transport et du développement économique
- avec le Comminges, principalement pour le développement économique et touristique
- avec le Lauragais pour la question des transports
- mais aussi avec l'ensemble du territoire de l'Aire Urbaine pour toutes les thématiques ayant trait à l'aménagement et au développement du territoire, notamment dans le cadre de la réflexion sur le SCoT et l'InterSCoT
- enfin avec les Pays voisins comme ceux de l'Ariège et du Gers
 - Développer la coopération transfrontalière, avec les territoires de la Catalogne, du Val d'Aran ou encore de l'Andorre.

Le projet Interreg présenté plus haut répond alors parfaitement à cette ambition.

MESURES TRANSVERSALES

Fiche mesure n°14

Communication, ingénierie territoriale et mise en réseau

Contexte :

La mise en œuvre de la Convention Territoriale suppose de développer des moyens d'animation et d'ingénierie territoriale et de communication.

En matière d'animation, l'équipe technique du Syndicat Mixte est composée de 3 personnes dont une chargée de mission culture et communication.

En ce qui concerne la communication, le Pays du Sud Toulousain a mis en place plusieurs outils : site internet et newsletter mensuelles. Le territoire a également participé à deux foires locales organisées à Auterive en 2005 et 2007.

Enfin, une large concertation est nécessaire au bon déroulement de la Convention. De ce point de vue, le bilan du Contrat 2000-2006 a fait apparaître un certain essoufflement du Conseil de Développement.

L'ensemble de ces actions transversales doivent également permettre de conforter la dynamique de renforcement de la coopération intercommunale. La fusion et le rapprochement des communautés de communes seront alors favorisés afin que le territoire soit entièrement couvert d'intercommunalités et que celles-ci se rapprochent le plus possible des territoires de bassin de vie définis dans le cadre du SCoT.

ACTIONS ENVISAGEES

1. Renforcer les dispositifs de communication du territoire

Objectif :

- Faire évoluer le site internet en portail : proposer des sites thématiques et projets pour une meilleure visibilité des actions sur le territoire.

Il est prévu de créer :

- un site SCOT
- un site culture
- des zooms sur les actions en cours : ESS, OPTEME... qui pourront évoluer vers des sites à part entière si nécessaire ;
- Réaliser une « News letters » électronique par mois ainsi qu'une page « Des nouvelles du Pays » diffusée dans les OTSI et les mairies ;
- Réaliser des bulletins d'information sur les orientations en réflexion pour le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT ;
- Participer à des foires locales pour présenter le SCOT et recueillir les questionnements et les avis de la population ;
- Renforcer les outils et moyens au niveau des intercommunalités afin d'assurer une bonne couverture et un équilibre du territoire en termes de moyens d'animation et d'ingénierie ;
- Renforcer le rôle de la radio associative Rivoise « Radio Galaxie ».

Mise en œuvre : dès 2008

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Radio Galaxie, Conseil de Développement du Pays
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Fréquentation du site internet;
- Fréquentation des journées organisées par le Pays ;
- Nombre de bulletins d'information réalisés.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain, communautés de communes, communes,....

2. Renforcer l'ingénierie territoriale et la mise en réseau

Objectif :

- Créer un demi-poste supplémentaire au Syndicat Mixte.
- Doter le territoire d'un poste de chargé de mission urbanisme et habitat et/ou à créer une cellule territoriale technique urbanisme / habitat.
- Renforcer la coopération entre les techniciens des différentes communautés de communes du Pays (cellule économique notamment) ainsi que la mise en réseau de leurs services.

Mise en œuvre : dès 2008

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne.
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'emplois et missions ;
- Nombre de réunions de coordination.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain, communautés de communes, communes,....

3. Réaliser le suivi et l'évaluation de la Convention Territoriale

Objectif : en ce qui concerne l'évaluation, qui constitue l'un des principes fondamentaux du développement durable, le Pays engage une réflexion autour de 3 pistes :

- soit une évaluation interne avec la création d'un comité d'évaluation et de suivi composé de membres du Comité syndical, de représentants des partenaires techniques et financiers et de membres du Conseil de développement ;
- soit confier l'évaluation au Conseil de développement en lui donnant les moyens d'accomplir sa mission ;
- soit faire appel à un cabinet d'expertise indépendant.

Il convient toutefois de ne pas se limiter à une seule évaluation finale mais bien de permettre une ou plusieurs évaluations intermédiaires.

Mise en œuvre :

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Conseil de Développement
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de tableaux de bord réalisés ;
- Evaluation des procédures Pays ;
- Nombre de présentation des conclusions de l'évaluation.

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

4. Favoriser une meilleure implication du Conseil de Développement

Objectif : engager une réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre afin de favoriser une plus grande implication du Conseil de Développement.

Parmi les pistes le Syndicat Mixte doit indiquer au Conseil de Développement ce qu'il attend de lui, sans remettre en cause ses initiatives personnelles.

Dans un premier temps, les objectifs prioritaires du Conseil de Développement pour 2008 sont les suivants :

- le SCOT :

Le conseil de développement participera aux débats et réflexions commencés en 2007 et inscrits dans le Pré PADD.

Il proposera d'examiner de façon plus précise des éléments du projet tel que :

- la mobilité au sein du territoire,
- la mixité sociale dans les pôles d'équilibre
- l'attractivité économique des bassins de vie

- la culture :

La commission culture souhaite apporter sa contribution sur le projet Interreg en cours et porté par la Comarca. La commission propose également, en s'appuyant sur les acteurs reconnus du territoire, de démarrer une réflexion sur la création d'un événementiel itinérant dans le Pays. Enfin, la communication sera une des problématiques abordées en commission.

Mise en œuvre : dès 2008

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention :

- Techniques : Appui technique Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Conseil de Développement
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de réunions du Conseil de Développement ;

- ...

D'autres indicateurs devront être définis lors de la mise en œuvre concrète des projets

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain.

MESURES TRANSVERSALES

Fiche mesure n° 15

Opération Programmée Territorialisée d'Economie et de Maîtrise de l'Energie Habitat durable pour tous

Contexte :

Le diagnostic Habitat et Cadre de vie, réalisé en 2007, a mis en évidence des enjeux primordiaux : les tensions accrues sur le marché immobilier local, la fragilisation de la qualité de l'environnement et du bâti et un risque de déséquilibre de la mixité sociale de sa population.

Associés à la démarche, les élus ont partagé et affirmé leur vision stratégique de développement et la pertinence de l'échelle du Pays pour mettre en œuvre des actions coordonnées en faveur de l'habitat. Leur conception est déclinée dans le programme d'actions destiné à structurer la « Politique Habitat » du Pays (Fiches Actions).

Deux thématiques ont été jugées prépondérantes : « mixité et qualité ».

Qualité : Définir et promouvoir les actions destinées à maintenir et à développer un habitat de qualité (architecturale, environnementale, thermique,...) en tenant compte des impératifs économiques des familles.

Pour tous : Organiser et mettre en place des procédures et des outils permettant :

- au plus grand nombre, d'accéder à un logement de qualité, soit en accession soit en location et notamment les familles les plus fragiles économiquement
- aux familles déjà résidentes et ayant des revenus modestes d'abaisser le coût d'usage de leur logement (eau, énergie,...)
- de maintenir la mixité sociale et générationnelle de son territoire « dit rural ».

Ainsi, le Pays se propose de positionner **l'habitat durable pour tous**, au centre de son action au travers d'un programme nommé Opération Programmée Territorialisée d'Economie et de Maîtrise de l'Energie (OPTEME), déclinaison opérationnelle du concept d'habitat durable adapté au Pays du Sud Toulousain.

Un habitat durable, c'est :

- un habitat compatible avec le développement durable c'est-à-dire intégrant les trois dimensions fondamentales : sociales, économiques et environnementales.
- un logement consommant peu d'énergie et peu d'eau à la fois lors de sa construction mais aussi dans son fonctionnement quotidien. Il permet à ses usagers de faire des économies, mais pas uniquement,...

Globalement, l'habitat durable doit rechercher une qualité des espaces de vie appropriée aux besoins et aux objectifs de ceux qui y vivent.

Dans ce cadre, le Pays souhaite également s'appuyer sur les richesses propres au territoire. En effet, celui-ci est riche d'une tradition et d'un patrimoine liés à l'utilisation de la terre comme matériau. Celle-ci est aujourd'hui reconnue pour ses qualités en matière d'isolation et alliée, à d'autres produits comme le chanvre (cultivé et transformé depuis peu sur le territoire), peut par une utilisation plus fréquente contribuer au développement durable du territoire.

Les finalités :

- maintenir la mixité sociale
- préserver l'environnement et les paysages
- permettre la structuration d'une filière éco-constructions

Articulation :

- PRELUDE II : cette mesure s'inscrit dans le cadre du Programme REgional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable 2007-2013 avec la volonté de relayer, mettre en œuvre et prolonger, au niveau du territoire du Sud Toulousain, les actions définies dans ce programme.
- INTERREG III: concernant l'action 1 (écopôle), le projet fait l'objet d'un dossier INTERREG avec la Comarca Cinca Medio (Espagne, Aragon), l'écopôle ayant une vocation transfrontalière de mutualisation des expériences, des formations, etc.
- Positionnement du Pays dans le cadre des contrats de projets au titre de « spécificité territoriale et expérimentation »
- SCoT : Axe 2 mesure 2-1 du Pré-PADD approuvé par les élus ;
- Etude Habitat – Cadre de Vie – Foncier.

ACTIONS ENVISAGEES

1. Mettre en place un écopôle

Objectifs :

Créer et animer un Centre de ressources et d'application de l'habitat durable constitué :

- D'un écopôle central basé à la Maison de l'Artisanat, du Bâtiment et de l'Environnement de Lacaugne ;
- D'un relais dans chacun des autres bassins s'appuyant sur des structures existantes (Maison de la Terre à Poucharramet et Maison de l'Habitat à Auterive) ou en projet (Centre d'apprentissage aux métiers de la céramique de Martres-Tolosane).

Actions :

- Mise en réseau des initiatives locales
- Mise en place d'un Espace Info Energie multi site pouvant évoluer vers une antenne énergie
- Mise à disposition de modules (fixes ou mobiles) afin de démontrer, par la pratique, les avantages et les inconvénients des différents matériaux et techniques liés à un habitat économe (test de matériaux, test de mise en œuvre, test d'efficacité des produits).

2. Mettre en place un plan climat énergie territorial

Objectif : identifier sur le territoire les principales activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre de façon à déployer des plans d'action et mettre en cohérence une politique climatique sur l'ensemble du territoire.

3. Favoriser auprès des communes et EPCI, la mise en place de concours d'urbanisme pour des projets d'aménagement urbain intégré prenant en compte le développement durable

Objectif : initier de nouvelles formes d'urbanisation, adaptées aux caractéristiques de la commune concernée.

Mise en œuvre : appel à projet auprès des 99 communes du territoire sur la base d'un cahier des charges décrivant les objectifs de développement durable définis par le Pays.

4. L'habitat expérimental

Objectifs :

- soutenir la création d'un habitat expérimental de qualité
- favoriser l'utilisation de l'énergie solaire (panneaux solaires, etc.), de la géothermie, la récupération des eaux de pluie, et, d'une manière générale le recours à tout système ou matériau économiques en ressources et la rendre accessible au plus grand nombre :
 - appels d'offre groupés au niveau du territoire, pour les capteurs solaires par exemple, afin de réduire le coût ;
 - mise en place d'un système d'incitations financières complémentaires à celles qui existent déjà

5. Opérations innovantes d'accession à la propriété

Objectif : favoriser l'accession sociale à un logement économe en soutenant les collectivités dans la mise en œuvre de projets d'accession sociale à la propriété : habitat coopératif, PSLA, Pass'Foncier, etc.

6. Volet économie d'énergie dans les OPAH

Objectif : encourager la maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant afin de lutter contre la précarité énergétique des locataires et des propriétaires occupants (majoration des aides accordées).

7. Promotion des équipements spécifiques

Objectifs : diminuer les coûts d'accès aux énergies renouvelables et autres équipements performants :

- Estimer les besoins des ménages en matière d'équipements énergétiques performants ;
- Mettre en œuvre un partenariat actif avec les distributeurs et installateurs du territoire ;
- Lancer un appel d'offre groupé auprès des fabricants et poseurs.

8. Opération « un logement social par commune »

Objectifs : 200 logements sociaux / an

- Encourager les 99 communes du territoire à réaliser au moins un logement social soit dans le cadre de la réhabilitation, soit dans le cadre de constructions neuves et si nécessaire les appuyer dans leur démarche. Soit 100 logements.
- Encourager les communes les plus importantes à réaliser des logements sociaux avec un minimum de 10 % en PSLA (Prêt Social de Location Accession). Soit 100 logements.

Mise en œuvre : année 2008 et suivantes

Partenaires, selon leurs propres dispositifs d'intervention, et selon les actions :

- Techniques : Appui technique Conseil Général de la Haute-Garonne, Conseil Régional, Chambre des Métiers, Maison de l'artisanat, du bâtiment et de l'environnement de Lacaugne, Maison de la Terre de Poucharramet, Maison de l'habitat de la Vallée de l'Ariège, ArchéoSite-Gaulois de Saint-Julien, CAPEB, ARPE, ADEME, ATD, CAUE, services de l'Équipement, organismes HLM, associations et syndicats de professionnels, Conseil de Développement, ...
- Institutionnels : Europe, Etat, Région Midi-Pyrénées, Conseil Général Haute-Garonne, Contributions communales et EPCI au Syndicat Mixte.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Sud Toulousain et EPCI concernés.
